

LA GRANDE CONCLUSION DU CANON ROMAIN

QUAND on soumet le canon romain à une analyse sérieuse, selon la méthode des liturgies comparées, on parvient généralement à des conclusions qui ne lui sont pas très favorables. Il faut quand même reconnaître que les variantes du canon romain permettent d'illustrer, et parfois d'une façon assez positive, la tradition euhologique universelle. Mais, s'il y a une partie du canon qui puisse supporter n'importe quelle comparaison avec les textes correspondants des autres liturgies, c'est sans doute sa grande conclusion : *Per quem haec omnia — Per ipsum.*

Elle se compose de deux membres, très bien proportionnés du point de vue littéraire, qui se répondent l'un à l'autre, autant par leur rythme de progression entrecoupée, que par leur contenu doctrinal.

PER QUEM
HAEC OMNIA,
DOMINE,
SEMPER BONA CREAS,
SANCTIFICAS,
VIVIFICAS,
BENEDICIS
ET PRAESTAS NOBIS,
PER IPSUM,
ET CUM IPSO,
ET IN IPSO,
EST TIBI
DEO PATRI OMNIPOTENTI
IN UNITATE SPIRITUS SANCTI
OMNIS HONOR ET GLORIA
PER OMNIA SAECULA SAECULORUM.

Les deux membres commencent par l'allusion au Christ Médiateur, *per quem — per ipsum* ; les deux formes pro-

nominales permettent d'en souligner l'identité ; c'est le Christ lui-même. A partir de cette allusion à l'unique Médiateur, les deux membres de la doxologie se développent en indiquant la double direction du sacerdoce du Christ : *nobis — tibi*. Et les deux verbes qui se rattachent plus immédiatement à ces deux pronoms désignent avec précision théologique les rapports du Médiateur : *praestas nobis — est tibi*. Tandis que *praestas nobis* se trouve juste à la fin du premier membre, le verbe *est tibi* du deuxième occupe une position centrale ; de façon que toute la doxologie puisse se terminer par *omnis honor et gloria*, et ainsi, avec plus de grandeur, s'unir à la conclusion stéréotypée *per omnia saecula saeculorum*.

Nous nous trouvons en face d'un texte liturgique sur lequel la Constitution de Vatican II aurait pu appuyer sa définition de la liturgie. Les deux buts de l'action liturgique — sanctification des âmes, glorification de Dieu — y sont exprimés. Dieu fait descendre sa sanctification jusqu'à nous, par le Christ, et à travers l'Eucharistie. De même, la gloire que nous, l'Eglise, devons faire monter vers le Père, celui-ci la reçoit par le Christ, mais aussi de nous ensemble avec le Christ, et plus précisément dans le Christ.

Il s'agit donc d'une partie du canon romain qui, non seulement peut supporter n'importe quelle analyse et comparaison, mais se montre supérieure à toutes les autres doxologies eucharistiques, par sa qualité littéraire et son contenu doctrinal.

Tout cela, pourtant, à condition qu'on respecte son unité, et qu'on reconnaisse à toute la doxologie un sens foncièrement eucharistique. On sait bien que cette signification eucharistique n'a pas été généralement accordée à la première partie de notre texte : *per quem... praestas nobis*.

Nous essayerons de montrer ici la faiblesse des arguments qui peuvent sembler contraires à l'interprétation eucharistique du *Per quem omnia*, et en même temps nous présenterons des preuves, à notre avis suffisantes, pour défendre cette interprétation. Nous n'avons pu éviter de donner à notre exposé un caractère plus technique, et donc plus lourd, que celui d'un simple commentaire de notre doxologie. Cependant, la forme que le sujet en question nous oblige à adopter nous permettra d'approfondir davantage son contenu, et d'en montrer les richesses.

Commençons par présenter les textes que nous permet-

tent de situer la doxologie romaine dans son cadre historique. Ainsi nous montrerons la vraisemblance de l'interprétation eucharistique. Puis nous examinerons les arguments qui s'y opposent.

I. LA CONCLUSION DU CANON ET L'EUCHOLOGIE DES PREMIERS SIÈCLES

I. Hippolyte de Rome.

Dans la plus ancienne tradition euchologique on trouve déjà une doxologie de l'anaphore qui a quelques ressemblances avec celle du canon. Il s'agit de l'anaphore conservée dans la Tradition Apostolique de saint Hippolyte :

Per quem tibi gloria et honor Patri et Filio cum Sancto Spiritu, in sancta Ecclesia tua, et nunc et in saecula saeculorum. Amen ¹.

On y trouve aussi, il est vrai, une doxologie qui suit les bénédictions de l'huile, du fromage et des olives, quand on en fait offrande à la suite de la grande prière eucharistique :

Tibi gloria Patri et Filio cum Sancto Spiritu, in sancta Ecclesia, et nunc et semper et in omnia saecula saeculorum. Amen ².

Mais il faut noter la condition nettement explicitée dans la rubrique : *si quelqu'un offre de l'huile...* ; de même : *si on offre du fromage et des olives...* Donc, il est vrai que les bénédictions de fruits, quand il y en avait, trouvaient place immédiatement après l'anaphore ; *en toute bénédiction*, on disait une doxologie, et cette doxologie était presque la même que celle de la grande prière eucharistique ; peut-être pourrait-on supposer que la doxologie de l'anaphore était supprimée quand il y avait des bénédictions de fruits ; mais, en tout cas, ce serait une hypothèse pour laquelle le texte de la Tradition Apostolique ne donne aucun fondement. Et, au contraire, il est sûr que, même

1. B. BOTTE, *La Tradition Apostolique de saint Hippolyte* = Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen, 39 (Münster Westf. 1963), p. 16.

2. *Ibid.*, p. 18.

quand les bénédictions n'avaient pas lieu, l'anaphore se concluait par sa propre doxologie.

D'autres doxologies, commençant aussi par *Per quem*, servent de conclusion à la prière du sacre épiscopal³, de l'ordination des prêtres⁴, de l'ordination des diacres⁵, et à la bénédiction de la lampe⁶, dans la même Tradition Apostolique.

2. Clément de Rome. Ambroise de Milan.

Cette façon d'introduire la doxologie était d'ailleurs assez générale. Ainsi déjà dans l'épître de Clément de Rome :

Per quem tibi gloria, magnificentia, et nunc et in generationem generationum, et in saecula saeculorum⁷.

Et beaucoup plus proche de notre doxologie, dans la quatrième catéchèse du *De Sacramentis* de saint Ambroise :

Per quem sibi est, cum quo sibi est laus, honor, gloria, magnificentia, potestas, cum Spiritu Sancto, et nunc et semper et in omnia saecula saeculorum⁸.

Cette doxologie de saint Ambroise n'est pas présentée ici comme ayant un rapport avec l'Eucharistie. Cependant, étant donné que c'est dans la même catéchèse qu'il reproduit le texte du canon, il ne serait pas impossible qu'il ait voulu conclure par une adaptation à la troisième personne de la doxologie de la messe. Il est certain, d'autre part, qu'après le *Pater* il y avait une doxologie très semblable, dont il donne le texte :

Et ne patiaris nos induci in temptationem, sed libera nos a malo. Quid sequitur ? Audi quid dicat sacerdos : Per Dominum nostrum Iesum Christum, in quo tibi est, cum quo tibi est honor, laus, gloria, magnificentia, potestas cum Spiritu Sancto, a saeculis et nunc et semper et in omnia saecula saeculorum⁹.

Et nous verrons plus loin que la liturgie de Milan a conservé une conclusion propre à la fin du canon, laquelle

3. *Ibid.*, p. 10.

4. *Ibid.*, p. 22.

5. *Ibid.*, p. 26.

6. *Ibid.*, p. 64.

7. LXI, 3 ; ed. J. A. FISCHER, *Die Apostolischen Väter = Schriften des Urchristentums I* (Darmstadt, 1964), p. 104. Nous en donnons la version latine, d'après le texte critique grec.

8. IV, 29 ; ed. B. BOTTE = *Sources Chrétiennes*, 25 bis (Paris, 1961), p. 118.

9. VI, 24 ; ed. B. BOTTE, *o. c.*, p. 152.

est à rapprocher en même temps de ces doxologies ambrosiennes et de notre *Per quem haec omnia*.

3. Éléments pauliniens.

En nous limitant à des documents qui ont pu avoir un rapport direct avec l'Église romaine et sa liturgie, nous avons trouvé jusqu'ici quelques éléments qui entreraient dans la conclusion du canon : *per quem — tibi est — gloria et honor* ; à noter encore *in quo — cum quo*, qui deviendront nos *cum ipso et in ipso*. Tout cela appartient à la tradition générale de la doxologie.

L'auteur de la doxologie romaine, qui a connu certainement les doxologies ambrosiennes, a ajouté aux éléments de la tradition générale d'autres éléments tirés des épîtres de saint Paul :

ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia (Rom 11, 36)
 Deus Pater, ex quo omnia, et nos in illum Christum, per quem omnia, et nos per ipsum (1 Cor 8, 6).
 omnia per ipsum et in ipso creata sunt (Col 1, 16-17)
 propter quem omnia et per quem omnia (Heb 2, 10).

Ici nous trouvons de nouveau *per quem*, mais uni deux fois à *omnia* (I Cor, Heb) ; *omnia* apparaît aussi dans les autres fragments, mais uni à *per ipsum et in ipso* (Rom, Col). Dans les fragments pauliniens que nous venons de citer, notons les prépositions *ex* et *propter*, que notre auteur ne fait pas entrer dans sa doxologie. Par contre, il emploie *cum*, que nous avons trouvé dans les conclusions ambrosiennes : *per quem sibi est, cum quo sibi est ; in quo tibi est, cum quo tibi est*.

Nous devons encore souligner dans les textes pauliniens la corrélation *per quem — per ipsum* (I Cor), et le mot *creata* (Col), qui doit être mis en rapport avec le *creas* du canon.

Mais l'auteur du *Per quem haec omnia — Per ipsum* n'employait pas seulement les fragments pauliniens et les textes qui pouvaient lui servir d'exemples de doxologies en général. On ne peut guère douter qu'il s'est inspiré aussi de quelques formules eucharistiques.

4. Le canon romain du V^e siècle.

Nous nous trouvons ici en face d'une question beaucoup plus large, à savoir celle de la rédaction d'un nouveau canon romain au 5^e siècle. En rédigeant le nouveau canon on transformait un texte antérieur, dont saint Ambroise nous a transmis quelques fragments. Or, il est vrai que les changements les plus nombreux de l'un à l'autre texte répondent à l'intention d'adapter davantage la bénédiction eucharistique au langage sacré romain. Mais, certains changements ne peuvent s'expliquer que par des contacts avec les anaphores orientales. Nous nous rendons compte de la difficulté historique que comporte l'hypothèse d'un auteur romain du 5^e siècle prenant en considération des textes eucharistiques extra-romains pour rédiger un nouveau canon de la messe. Pourtant, seule une pareille explication pourrait justifier la nouveauté de certains passages. L'un de ces passages est la phrase *de tuis donis ac datis*.

C'est un trait classique de l'anamnèse qu'après le rappel des mystères du Christ, on fasse une mention explicite de l'oblation de l'Eglise. D'après la Tradition Apostolique :

Memores igitur mortis et resurrectionis eius, offerimus tibi panem et calicem...

La prière eucharistique romaine, connue par saint Ambroise, avait développé cette partie de l'anaphore traditionnelle de la façon suivante :

Ergo memores gloriosissimae eius passionis, et ab inferis resurrectionis, et in caelum ascensionis, offerimus tibi hanc immaculatam hostiam, rationabilem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum et calicem vitae aeternae.

Dans notre canon, cette partie a été transformée :

Unde et memores nos, domine, servi tui sed et plebs tua sancta Christi filii tui domini nostri tam beatae passionis, necnon et ab inferis resurrectionis, sed et in caelos gloriosae ascensionis, offerimus praeclarae maiestati tuae, *de tuis donis ac datis*, hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam : panem sanctum vitae aeternae et calicem salutis perpetuae.

Or, le concept *de tuis donis ac datis* n'était pas nouveau dans la tradition. Dans beaucoup des anaphores, apparte-

nant aux diverses familles liturgiques, il y a à ce même endroit la phrase τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν : *tua ex tuis*. L'anaphore grecque de saint Marc (4^e s.) nous donne un texte assez voisin de celui du canon romain : *tibi de tuis donis proposuimus coram te*¹⁰.

Cette idée, ayant pénétré dans l'euchologie romaine du 5^e siècle, sera spécialement développée dans les oraisons *super oblata*. Nous en donnons quatre exemples, qui peuvent nous aider à interpréter justement les mots *haec omnia semper bona creas* de notre doxologie.

Deus, qui cum muneribus nullis indigeas, ipse nobis munera cuncta largiris : accipe propitius, quae DE TUIS DONIS tibi nos offerre voluisti ; non solum nostrae reputans devotioni quae tua sunt, sed etiam PER HAEC nos ad caelestia regna perducens¹¹.

Offerimus tibi, Domine, munera quae dedisti, ut et CREATIONIS TUAE circa mortalitatem nostram testificentur auxilium, et remedium nobis immortalitatis operentur¹².

Accipe, quaesumus, Domine, hostias tua nobis dignatione collatas ; quoniam et TE CREANTE procedunt, et tu causas humanae salutis et gloriae, quibus te gratae sunt, condidisti¹³.

Ecclesiae tuae, Domine, munera placatus assume, quae et misericors offerenda tribuisti, et in nostrae salutis potenter efficis transire mysterium¹⁴.

Devant ces textes, personne, croyons-nous, ne peut soutenir que la mention de l'action créatrice de Dieu soit moins convenable lorsqu'on traite de l'Eucharistie. On pourrait objecter que les oraisons *super oblata* précèdent la consécration, tandis que la doxologie la suit ; mais nous avons aussi la phrase *de tuis donis ac datis*, qui fait partie de l'anamnèse.

10. Nous reproduisons ici la version latine de L. LIGIER, *Textus selecti de magna oratione eucharistica seu anaphora* = Pontificia Universitas Gregoriana (Romae, 1964), p. 60, que l'auteur fait d'après le *textus receptus*. La version qu'il donne des autres manuscrits est presque identique : *de tuis donis proposuimus coram te*.

11. *Sacramentarium Veronense*, ed. L. C. MOHLBERG = *Rerum Ecclesiasticarum Documenta, series maior, fontes I* (Roma 1956), n. 551.

12. *Ibid.*, n. 560.

13. *Ibid.*, n. 1196.

14. *Ibid.*, n. 1296.

Si parfois l'on n'a pas donné son interprétation exacte au *Per quem haec omnia*, c'est parce qu'on ne s'est pas rendu compte que son auteur voulait résumer là tous les effets de la providence de Dieu sur les dons eucharistiques, depuis la création du pain et du vin jusqu'à notre communion. La même intention a dirigé la composition des *super oblata* que nous venons de citer, mais, naturellement, dans une perspective différente : on y considère l'action consécatoire, qui doit suivre, en rapport avec la première sanctification des dons, c'est-à-dire la bénédiction offertoriale, qui doit les rendre plus dignes de devenir l'Eucharistie.

5. Saint Augustin.

Un texte de saint Augustin, qu'on a rapporté pour expliquer la prière *Supplices* du canon, nous servira également à montrer pourquoi l'action consécatoire est décrite par trois verbes consécutifs dans la doxologie : *sanctificas, vivificas, benedicis*.

Omnis, vel paene omnis, frequentat Ecclesia, ut precatioes accipiamus dictas, quas facimus in celebratione sacramentorum, antequam illud quod est in Domini mensa incipiat benedici ; orationes cum benedicatur et sanctificatur, et ad distribuendum comminuitur ; quam totam petitionem fere omnis Ecclesia dominica oratione concludit¹⁵.

Notons bien que saint Augustin conçoit la sanctification des dons eucharistiques comme une action prolongée : *antequam illud quod est in Domini mensa incipiat benedici*, et qu'il emploie deux verbes pour désigner l'action : *cum benedicatur et sanctificatur*. A ces deux verbes la doxologie romaine ajoute *vivificas*, justement celui qui pourrait le moins convenir à une bénédiction des fruits.

D'autre part, il n'y a pas de quoi s'étonner si dans la doxologie une même action est exprimée par trois verbes, puisque cette insistance verbale est très caractéristique de tout le canon. Citons par exemple :

rogamus et petimus
 accepta habeas et benedicas
 haec dona, haec munera, haec sancta sacrificia illibata
 quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris
 aeterno Deo, vivo et vero

15. Epître 149, 16 ; ed. AL. GOLDBACHER = Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, 44 (Vindobonae, 1904), p. 362.

benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque
 de tuis donis ac datis
 hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam
 propitio ac sereno vultu
 sanctum sacrificium, immaculatam hostiam
 in sublime altare tuum, in conspectu divinae maiestatis tuae
 omni benedictione caelesti et gratia.

6. Saint Léon.

Plusieurs auteurs ont déjà remarqué les rapports entre le *Per ipsum* et les sermons de saint Léon. Neuf de ses sermons se terminent par : *cui est honor et gloria in saecula saeculorum* ; et un autre par : *cui est cum Deo Patre et Spiritu Sancto honor et gloria in saecula saeculorum*. Mais, aussi dans le corps des sermons, on trouve parfois des expressions très semblables à la doxologie, de telle façon qu'on peut se poser la question de savoir si saint Léon connaissait la doxologie, ou bien s'il était lui-même son auteur. Callewaert¹⁶ et Cross¹⁷ avaient signalé les textes suivants :

et omnes partes officiorum atque curarum IN IPSO ET CUM IPSO, PER QUEM est glorificatus, exsequitur (saint Pierre) : sermon 3, 3.

omnipotens Filius Dei, OMNIA implens, OMNIA continens, aequalis PER OMNIA Patri, et in una ex IPSO ET CUM IPSO consempternus essentia : sermon 24, 3.

sed PER IPSUM ET IN IPSO, novi hominis datum esse principium : sermon 28, 2.

sic suam Christo consummante victoriam, ut IN IPSO ET CUM IPSO omnes, qui in eum crederent, triumpharent : sermon 61, 4.

De son côté, A. P. Lang¹⁸ a relevé ceux-ci :

in assumptione enim naturae nostrae nobis factus est gradus, quo ad IPSUM PER IPSUM possimus ascendere : sermon 25, 3.

16. C. CALLEWAERT, *S. Léon le Grand et les textes du Léonien* : *Sacris Erudiri* 1 (1948), p. 43. Pour les sermons de saint Léon, nous employons l'édition de R. DOLLE = *Sources chrétiennes*, 22 bis, 49 et 74.

17. F. L. CROSS, *Pre-Leonine Elements in the Proper of the Roman Mass* : *Journal of Theological Studies* 50 (1949), p. 194.

18. A. P. LANG, *Leo der Grosse und die Texte des Altgelasianums* (Steyl, 1957), p. 509-511.

PER IPSUM autem ad IPSUM tendit qui per semitam patientiae et humilitatis eius incedit : sermon 67, 6.

PER IPSUM ET CUM IPSO una est passionis societas et resurrectionis aeternitas : sermon 69, 4.

Lang incline à croire que saint Léon ne cite pas ici la doxologie du canon : ces fragments indiquent plutôt qu'il en est l'auteur. En effet, nous pourrions encore ajouter d'autres fragments pour montrer que la corrélation *quis* (per quem) — *ipse* (per ipsum) lui était très spontanée, et qu'il l'employait, non seulement en référence au Christ, mais aussi à d'autres sujets.

qui enim scivit humano generi mortem inferre PER cibum, novit et PER IPSUM nocere ieiunium : sermon 42, 4.

PER IPSAM (naturam), QUAM vicerat, vinceretur (diabolus) : sermon 21.

PER IPSA originalia documenta, probaretur veri IN IPSO hominis orta natura : sermon 34, 1.

IPSUMQUE effectum misericordiae suae, QUEM restitutioni impendebat humanae : sermon 28, 3.

Or, si saint Léon était l'auteur du *Per ipsum*, il le serait également du *Per quem haec omnia*.

Cette hypothèse nous permettrait de nous expliquer un peu mieux certains mots de la conclusion romaine. D'abord, la transposition de *gloria et honor* par *honor et gloria*, qui semble plus familière à saint Léon. Puis, l'addition de *omnis*. En effet, très caractéristique de saint Léon apparaît la surabondance d'adverbes, et plus encore d'adjectifs qui indiquent la totalité ou l'universalité de n'importe quelle action ou sujet. Assez souvent l'emploi des mots *omnis, totus, universus...* etc., devient chez lui presque hyperbolique. Nous citons quelques exemples de *omnis* :

omnia divina eloquia exhortentur : 28, 1 ;
 et consummatis dispensationibus, quas *omnia* Veteris Testamenti eloquia nuntiarunt : 47, 2 ;
 sacramentum, cui ab initio *omnia* sunt famulata mysteria : 47, 3 ;
omnibus retro saeculis clementer impertiit : 24, 1 ;
omnibus retro saeculis nuntiatur : 47, 1 ;
omnem abundantiam solitae benignitatis excessit : 24, 1 ;
 dispensationem *omnium* sacramentorum *omniumque* virtutum salutifera passione consummat : 43, 1 ;
 quo scribae et *omnis* sacerdotalis ordo convenerat : 44, 2 ;

ut per eum ageretur *omnium* causa, in quo solo erat *omnium* natura sine culpa : 46, 1 ;

quia crux tua *omnium* fons benedictionum, *omnium* est causa gratiarum... carnalium sacrificiorum varietate cessante, *omnes* differentias hostiarum, una corporis et sanguinis tui implet oblatio... et ita in te universa perficis mysteria, ut sicut unum est pro *omni* victima sacrificium, ita unum de *omni* gente sit regnum : 46, 7.

De ces exemples nous pouvons tirer comme conséquence une nouvelle raison pour expliquer *haec omnia*. Nous avons déjà noté la présence de *omnia* dans les passages pauliniens dont s'inspirait la conclusion du canon. Mais, si saint Léon était l'auteur de celle-ci, on pourrait aussi justifier l'expression par sa tendance littéraire. On a considéré que *haec omnia* n'était pas digne de l'Eucharistie. Eh bien, les sermons de saint Léon démontreraient le contraire : *omnia*, et même *haec omnia*, peuvent désigner pour lui les actions du Christ, en tant qu'on doit les considérer comme des rayonnements de son unique mystère :

nec quia OMNIA in illo (Christo) plena sunt sacramentis, plena miraculis, ideo aut falsis lacrymis flevit... : 58, 4 ;

ut nasci et nutriri, pati et mori, sepeliri et resurgere ad eundem pertineret, qui PER OMNIA et hominis personam impleret et Verbi : 28, 4 ;

magna HAEC OMNIA et divinorum operum sunt plena, sed hoc IPSO stupenda, QUO plura : 30, 4.

Mais, les mots *haec omnia* de notre doxologie doivent être expliqués surtout par certaines expressions figurant dans les oraisons *super oblata*, avec la même tendance hyperbolique :

tua, domine, muneribus altaria cumulamus¹⁹ ;
tua muneribus cumulamus altaria²⁰.

Quant au mot *vivificas*, saint Léon l'emploie généralement comme synonyme de résurrection. Mais le sujet de l'action vivifiante est le Christ, jusqu'au point de voir la *vivificatio mortuorum* personnalisée dans le Christ lui-même (sermon 91, 3). Au sens passif *vivifico*, et aussi *vivificatio*, est appliqué au corps du *Christ glorifié* :

tam velox incorruptae carnis vivificatio fuit : 71, 2 ;
et cum vivificata super omnem caelorum altitudinem carne conscendere : 96, 2.

19. *Sacramentarium Veronense*, o. c., n. 238.

20. *Ibid.*, n. 1165.

Une fois, saint Léon cite le texte paulinien qui est à la base de tous les emplois de ce verbe :

in illo (Adam) omnes moriuntur, in isto omnes vivificabuntur : 69, 3.

Par contre, dans les formules du sacramentaire de Vérone, le sujet de *vivificare* est toujours l'Eucharistie. C'est pourquoi le mot revient le plus souvent dans les post-communions :

vivificet nos participatio tui sancta mysterii²¹ ;
vivificent nos, domine, tui munera sacramenti²² ;
divino munere vivificare non desinis²³ ;
sancta tua nos et vivificando renovent et renovando vivificent²⁴.

Une seule fois dans les oraisons *super populum* :

quos spirituali cibo vivificare dignatus es²⁵.

Dans la doxologie du canon, les dons eucharistiques ne sont pas sujet mais complément du verbe *vivificas*. Il faut donc comprendre que Dieu, par le Christ, communique aux dons sacrés la force vivifiante, de façon que, selon le texte de saint Paul, nous soyons vivifiés par eux dans le Christ. Il est exclu que *vivificas* puisse se référer aux fruits de la terre, objet d'une simple bénédiction.

Nous ne voyons donc aucune raison de critique interne qui nous empêche de donner au *Per quem haec omnia* un sens nettement eucharistique.

II. LE TÉMOIGNAGE DES LITURGIES NON ROMAINES ET DES COMMENTAIRES

1. Les liturgies de Milan, de Gaule et d'Espagne.

Les arguments de critique externe sont encore beaucoup plus forts. La doxologie romaine, tout entière, a été prise

21. *Ibid.*, n. 453.

22. *Ibid.*, n. 652.

23. *Ibid.*, n. 828.

24. *Ibid.*, n. 1078.

25. *Ibid.*, n. 538.

comme modèle par la liturgie milanaise au 6^e siècle, par la liturgie gallicane et la liturgie hispanique à la fin du 6^e siècle, ou, au plus tard, au commencement du 7^e siècle. Les trois doxologies différentes qui en résultent interprètent toujours le texte romain dans un sens eucharistique.

PER QUEM HAEC OMNIA, DOMINE, SEMPER BONA CREAS, SANCTIFICAS, VIVIFICAS, BENEDICIS et nobis famulis tuis largiter praestas, ad augmentum fidei, ad remissionem omnium peccatorum nostrorum. Et EST TIBI DEO PATRI OMNIPOTENTI ex IPSO, ET PER IPSUM, ET IN IPSO, OMNIS HONOR, virtus, laus, GLORIA, imperium, perpetuitas et potestas, IN UNITATE SPIRITUS SANCTI, per infinita SAECULA SAECULORUM²⁶.

L'addition *ad augmentum fidei, ad remissionem omnium peccatorum nostrorum* montre que l'auteur de cette adaptation ambrosienne a interprété le *Per quem haec omnia* comme se référant à l'Eucharistie. On n'aurait jamais dit cela des fruits qui ne deviennent pas les dons consacrés.

Les doxologies gallicane et hispanique sont en elles-mêmes moins explicites :

Gallicane : PER QUEM OMNIA CREAS, creata BENEDICIS, benedicta SANCTIFICAS, et sanctificata largiris, Deus, qui in Trinitate perfecta vivis et regnas IN SAECULA SAECULORUM²⁷.

Hispanique : Te praestante, sancte Domine, quia tu HAEC OMNIA indignis servis tuis valde BONA CREAS, SANCTIFICAS, VIVIFICAS, BENEDICIS ac PRAESTAS NOBIS, ut sint benedicta a te Deo nostro in SAECULA SAECULORUM²⁸.

Il est impossible que l'hispanique dépende de la gallicane, car il y a plusieurs éléments romains dans l'hispanique, qui ne sont pas entrés dans la gallicane : *haec, bona, vivificas, praestas*. Il n'est pas non plus vraisemblable que les doxologies gallicane et hispanique soient dérivées de l'adaptation ambrosienne. Elles n'ont pas conservé un seul mot qui soit propre au texte milanais.

Pour montrer avec plus d'évidence le sens eucharistique

26. *Sacramentarium Bergomense*, ed. A. PAREDI = *Monumenta Bergomensia*, 6 (Bergamo, 1962), n. 820.

27. *Missale Gothicum*, ed. L. C. MOHLBERG = *Rerum Ecclesiasticorum Documenta*, series maior, fontes V (Roma, 1961), n. 57.

28. *Missale mixtum* : PL 85, 117 et 554.

des doxologies gallicane et hispanique, il faut les illustrer par des textes complémentaires.

— Voyons d'abord la prière *post secreta* qui précède immédiatement la doxologie gallicane :

Haec nos, domine, instituta et praecepta retinentes, suppliciter oramus, uti hoc sacrificium suscipere et benedicere et sanctificare digneris, ut fiat nobis eucharistia legitima in tuo, Filiique tui nomine, et Spiritus Sancti, in transformationem corporis ac sanguinis Domini nostri Iesu Christi Unigeniti tui. Per quem omnia creas, creata benedicis...²⁹.

Voici une autre *post secreta*, dans laquelle reviennent des éléments de la doxologie gallicane :

Haec facimus, Domine, passionem tuam commemorantes ; haec facimus, Pater Iesu Christi, qui nobis de lege veteri novam tradidisti. Concede nobis, intercedente..., ut descendat hic benedictio tua super hunc panem et calicem, in transformationem Spiritus tui Sancti, uti haec *benedicendo benedicas, et sanctificando sanctifices*, ut quicumque ex utraque benedictione sumpserimus, aeternitatis praemium et vitam consequi mereamur aeternam³⁰.

Puis une *post mysterium*, où apparaissent les mots *per quem et haec omnia* de la doxologie romaine :

Magnum hoc munus misericordiae est, qui nobis docuit redemptionis nostrae sacrificia celebrare, sicut obtulit Dominus noster Iesus Christus in terris, PER QUEM te, Pater omnipotens, deprecamur, ut supraposita altario tuo munera laetus aspicias, atque HAEC OMNIA obumbres sancti Filii tui Spiritus, ut quod ex hac tua benedictione acceperimus, aeternitatis gloria consequamur³¹.

Cette autre, enfin, sorte de commentaire de la doctrine, qu'on peut discerner dans la doxologie romaine :

Descendat, Domine, in his sacrificiis tuae benedictionis, coaeternus et cooperator paraclitus Spiritus, ut oblationem, quam tibi de tua terra fructificante porregimus, caelestem per munerationem, te sanctificante, sumamus ; ut translata fruge in corpus, calice in cruorem, proficiat meritis, quod obtulimus pro delictis. Praesta, omnipotens Deus, qui vivis et regnas in saecula³².

29. *Missale Gothicum*, o. c., n. 57.

30. *Ibid.*, n. 431.

31. *Ibid.*, n. 505.

32. *Ibid.*, n. 100.

— Quant à la doxologie hispanique, la doxologie que nous avons transcrite plus haut ne se trouve en son entier que dans le *Missale Mixtum*. La *missa omnimoda* du *Liber Ordinum* contient une doxologie qui n'a rien à voir avec celle du canon romain³³. Mais, les manuscrits du *manuale* ou *liber missarum*³⁴ citent deux fois la formule du *Missale Mixtum*. En général, la doxologie n'est pas indiquée, pas plus d'ailleurs que les autres parties invariables de la messe hispanique, qu'on disait par cœur. Si dans ces deux cas le manuscrit publié par Dom Férotin en donne les premiers mots, c'est justement parce que les messes dont il s'agit exigeaient un changement : nouvelle preuve que la doxologie était intimement liée à l'oraison précédente. Mais les mots que nous trouvons dans les manuscrits suffisent à nous permettre de constater que la partie qui nous intéresse dans la doxologie était toujours la même :

Te praestante, Domine Iesu Christe, qui cum Patre et Spiritu Sancto unus per omnia Deus, haec omnia nobis valde bona creas, sanctificas, vivificas...³⁵.

Facientes commemorationem Passionis et Mortis et Resurrectionis Domini nostri Iesu Christi Filii tui, precamur, omnipotens Pater, ut has hostias sancto altario tuo superpositas intendas propitius, sanctifices et benedicas, ac sumentibus ad salutem pertingere concedas. Praesta, Pater sancte [per Iesum Christum Filium tuum] per quem tu haec omnia nobis indignis...³⁶.

Généralement dans les oraisons hispaniques *post pridie*, on fait seulement mention de *sanctificas* et *benedicis* ; mais il ne manque pas d'exemples d'oraisons précédant la doxologie où l'on trouve aussi des résonances du verbe *vivificas*³⁷.

33. M. FÉROTIN, *Le Liber Ordinum* = Monumenta Ecclesiae Liturgica, 5 (Paris, 1904), col. 239 : *Te praestante, summe Deus, qui in Trinitate unus Deus gloriaris in saecula saeculorum.*

34. M. FÉROTIN, *Le Liber Mozarabicus Sacramentorum* = Monumenta Ecclesiae Liturgica 6 (Paris 1912), n. 617 et 1164. Le manuscrit que Dom Férotin prend comme base de son édition, et qui correspondait plus ou moins au sacramentaire romain, s'appelait *manuale* ou *liber missarum*.

35. *Le Liber Mozarabicus...*, o. c., n. 617

36. *Ibid.*, n. 1164.

37. *Ibid.*, n. 152, 754, 1209.

2. Les commentaires de la messe romaine.

En faveur de l'interprétation eucharistique du *Per quem haec omnia*, il y a donc le témoignage de trois liturgies occidentales : la milanaise, la gallicane et l'hispanique.

De plus, tous les commentaires de la messe romaine depuis le 9^e siècle maintiennent la même interprétation. Le plus intéressant, à notre avis, est celui de Florus de Lyon, dont l'effort d'objectivité et de précision est très remarquable :

Per ipsum enim, ut dictum est, Deus Pater haec omnia semper bona creat, et creata ac suis conspectibus oblata sanctificat, ut quae erant simplex creatura, fiant sacramenta ; sicque sanctificando vivificet, ut sint mysteria vitae, ut sumatur in eis vita, ut vitalem substantiam accipientibus subministrent. Sanctificando autem et vivificando ineffabiliter benedicit, quia ea omni benedictione caelesti et gratia accumulatur. Ita vero sanctificata, et vivificata, et benedicta praestat nobis, per eundem secum pariter sanctificantem, vivificantem et benedicientem, qui nobis de corpore et sanguine suo dedit tam salubrem refectioem.

Per ipsum, ut dictum est, Deus Pater haec omnia bona sanctificando et vivificando ineffabiliter benedicit, quia ea omni benedictione caelesti et gratia accumulatur et praeparat nobis... Per ipsum, scilicet, tanquam per verum mediatorem Dei et hominum ; cum ipso, tanquam coequali ; in ipso, tanquam vere consubstantiali. Omnis vero honor et gloria est Deo Patri per Filium, et cum Filio, et in Filio, in unitate Spiritus Sancti, qui ex Patre Filioque procedens, unitatem deitatis possidet cum Patre et Filio...³⁸.

Il faudra arriver au 18^e siècle pour qu'on découvre une relation entre le *Per quem haec omnia* et les bénédictions des fruits que la tradition romaine avait intégrées dans la grande bénédiction eucharistique, c'est-à-dire à la suite du *Per Christum Dominum nostrum* de la prière *Nobis quoque peccatoribus*. C'est Claude de Vert, en 1720, qui suggère cette relation pour la première fois³⁹. Pierre le Brun, en

38. *De expositione missae*, 73-74 : PL 119, 64-65. Nous trouvons moins intéressants les autres commentaires anciens, parce qu'ils se perdent assez souvent en des explications allégoriques. Pourtant, ils ne supposent jamais que les mots du *Per quem haec omnia* puissent se référer à d'autres choses qu'à l'Eucharistie. Voir : ODON DE CAMBRAI, *Expositio in canonem missae* 4 : PL 160, 1068-1069 ; INNOCENT III, *De sacro altaris mysterio*, V. 7 : PL 217, 893-894 ; GUILLAUME DURAND, *Rationale divinorum officiorum*, II, 44, 10.

39. *Explications des cérémonies de l'Eglise* (Paris, 1720), t. III, p. 237.

1726, y répond par des arguments que nous croyons valables encore aujourd'hui :

Nous suivons ordinairement les explications des plus anciens auteurs, et en cet endroit surtout il était nécessaire d'emprunter leur langage, parce que des auteurs récents ont cru que ces paroles, *per quem haec omnia*, n'ont été mises dans le canon que pour bénir de nouveaux fruits ou un agneau à Pâques. Ces auteurs se trompent. Ils devaient dire simplement qu'autrefois, en certaines Eglises, on crut devoir bénir les nouveaux fruits avant la fin des prières de la consécration du corps de Jésus-Christ, qui attire la bénédiction sur toutes choses, comme l'on bénit encore en cet endroit les saintes huiles le Jeudi saint. Mais cette bénédiction ne se faisait pas par ces paroles *per quem haec omnia*. Elle consistait dans une prière particulière qui finissait comme toutes les autres *par Jésus-Christ notre Seigneur*. Ce qui les lia ainsi aux paroles suivantes *per quem haec omnia*, etc., qu'on disait toujours, quoiqu'il n'y eût point de nouveaux fruits à bénir. On peut remarquer qu'il serait assez étrange que l'Eglise eût toujours laissé dans le canon des paroles qui, selon cette nouvelle pensée, n'auraient rapport qu'à certaines choses qu'on ne bénissait plus que deux ou trois fois l'année, et qu'on ne bénit plus qu'en très peu d'endroits⁴⁰.

Mais l'opinion nouvelle, malgré les arguments de Le Brun, était appelée à avoir le plus grand succès. G. Bickel, Mgr Duchesne et F. Cabrol⁴¹ seront les premiers à la divulguer. Il est vrai que parfois on a eu la discrétion d'accorder que les mots *Per quem haec omnia* se réfèrent aussi à l'Eucharistie. Ainsi par exemple :

Le *Per quem* semble avoir été inséré pour faire transition entre la finale du *Memento* des morts, qui rompait déjà la suite de la prière eucharistique, et la doxologie finale du canon, le *Per ipsum*. Dès lors, il ne faut pas s'étonner des termes de cette oraison, qui n'est en réalité que la finale d'une autre, et ne pas chercher à en expliquer trop rigoureusement la portée. L'*haec omnia*, qui a toujours fait difficulté, désignait originairement dans cette oraison, quelle que fût la place qu'elle occupait, tous les

40. P. LE BRUN, édition moderne : *Explication de la messe* = *Lex Orandi* 9 (Paris, 1949), p. 482-483.

41. G. BICKEL, *Messe und Pascha* (Mainz, 1872) ; Mgr DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 4^e éd. (Paris, 1908), p. 186-187 ; F. CABROL, *Les origines de la messe et le canon romain* : *Revue du Clergé Français* 24 (1901), p. 23 ; F. CABROL, *La messe en Occident* (Paris, 1932), p. 87 ; CABROL, article *Canon* du Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et Liturgie, t. II-2, col. 1876.

dons offerts par les fidèles, sans exclure ces dons par excellence que sont le corps et le sang du Christ⁴².

Mais une pareille concession ne fait que compliquer un peu plus les choses, et assez souvent on a préféré dire tout simplement qu'on bénissait les fruits offerts par les fidèles en employant la formule du *Per quem haec omnia*. Nous avons même dû lire cela.

Ainsi, tout récemment, quand on a proposé des corrections à faire sur le canon, on a été suffisamment logique pour proposer la suppression du *Per quem haec omnia*, qui n'aurait plus de sens aujourd'hui, ou bien de ne le garder que lors des bénédictions des fruits⁴³.

Eh bien, il nous faut répéter les paroles de Le Brun : ces auteurs se trompent. Pour contester leurs arguments, nous faisons simplement nôtres quelques réponses de l'auteur de l'*Explication littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*. D'abord, que l'unique conclusion certaine qu'on peut tirer de la présence du mot *Per quem haec omnia* à la suite des bénédictions des fruits ou des saintes huiles, c'est que toutes ces bénédictions avaient lieu entre le *Per Christum* du *Nobis quoque* et la doxologie du canon. Puis, que lorsqu'il y avait des bénédictions, celles-ci avaient toujours des formules propres avec leur propre conclusion, qui était généralement : *in nomine Domini nostri Iesu Christi*⁴⁴. Cette conclusion était en elle-même incomplète, parce qu'elle était toujours destinée à se lier au *Per quem haec omnia*. Si, au moment de la composition du canon tel qu'il nous est parvenu, le *Memento* des défunts et le *Nobis quoque* n'étaient pas à leur place actuelle, la connexion entre le *Supplices* et le *Per quem haec omnia* expliquerait encore mieux le sens eucharistique de celui-ci. Il est évident que l'auteur de la doxologie a accepté ou même a recherché l'effet littéraire de la préposition *per* trois fois répétée : *Per Christum Domi-*

42. F. CABROL, *La messe en Occident...* p. 87.

43. C. VAGAGGINI, *Il canone de la messa e la riforma liturgica* = Quaderni di Rivista Liturgica, 4 (Torino 1966). Dans le projet Amon : *Si aliqua res benedicenda allata sit, celebrans manus iungit et versus rem benedicendam dicit : Per quem haec omnia... praestas nobis* (p. 61) ; premier projet Vagaggini : *quando hic cibi benedicuntur, dicitur : per quem haec omnia...* (p. 106) ; deuxième projet Vagaggini, la même chose (p. 120).

44. Dans le *Sacramentarium Veronense*, n° 205, il n'y a pas proprement une conclusion, mais la formule de bénédiction de miel et de lait se termine par les mots *quo caelestis terrenaque substantiae significatur unitio in Christo Iesu domino nostro : per quem haec omnia*. Il est évident qu'on a eu l'intention de conclure la bénédiction de façon qu'elle puisse se relier à la doxologie ordinaire *per quem haec omnia*.

num nostrum — Per quem — Per ipsum. Nous ne saurions y voir un hiatus. Il n'y a pas non plus de raisons pour que la référence à l'Eucharistie des mots *haec omnia* fasse difficulté. Nous voulons encore souligner, parmi les arguments de Le Brun, qu'on disait toujours le *Per quem haec omnia*, quoiqu'il n'y eût point de nouveaux fruits à bénir.

Ceci se démontre par le fait que les sacramentaires ne donnent jamais le texte du *Per quem haec omnia* tout entier après les formules de bénédiction⁴⁵. C'est le même système qu'ils adoptent pour indiquer qu'à tel endroit il faut prendre telle ou telle formule ordinaire. Par exemple, dans le Gélasien, nous trouvons citées de la même manière :

Quam oblationem (nn. 759, 764, 777, 781, 1646, 1651) ;
 Quem laudant angeli (nn. 589, 627, 641, 680) ;
 Et ideo cum (n. 502) ;
 Per quem maiestatem (n. 507) ;
 Propterea (634).

Deux rubriques du même Gélasien considèrent le *Per quem haec omnia* comme faisant partie du canon :

Ut autem veneris *Nobis quoque peccatoribus famulis tuis* et reliqua, usque ad *Per Christum Dominum nostrum*, et intras *Emitte, quaesumus, Domine, Spiritum sanctum... in nomine Domini nostri Iesu Christi : per quem haec omnia, Domine, semper bona creas* et caetera. Expleto enim canone dicit : *Oremus. Praeceptis salutaribus...* (nn. 381-383).

Inde vero modicum ante expleto canone benedices fruges novas. Sequitur BENEDICTIO : *Benedic, Domine, et hos fruges novos... cum gratiarum actione. In nomine Domini nostri Iesu Christi : per quem haec omnia, Domine, semper bona* usque expleto canone (n. 577).

Notons spécialement le parallélisme entre *et reliqua*, pour le *Nobis quoque*, et *et caetera*, pour le *Per quem haec omnia*. De même, dans la rubrique du n. 577, il faut bien noter qu'après la citation incomplète du *Per quem haec omnia*, la rubrique poursuit : *usque expleto canone*.

45. *Sacramentarium Veronense*, n. 205 ; *Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae ordinis anni circuli (S. Gelasianum)*, ed. L. C. MOHLBERG = *Rerum Ecclesiasticorum Documenta*, series maior, fontes IV (Roma 1960), n. 382, 577, 1603 ; H. LIETZMANN, *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Urexemplar* (Münster in Westf. 1921), n. 77 et 138.



Pour conclure notre exposé, nous estimons que l'interprétation ancienne du *Per quem haec omnia* s'accorde mieux aux exigences de la critique que la nouvelle interprétation découverte au 18^e siècle⁴⁶.

Cela ne signifie pas que nous soyons opposé à la correction des textes anciens, quand c'est nécessaire, ou à la création de nouveaux textes, quand il sera possible de le faire. Mais, pour y parvenir, et pour faire bien les choses, nous croyons qu'il faut partir d'une appréciation juste de ce que nous a transmis la meilleure tradition.

Saint-Anselme, Rome.

JORDI PINELL.

46. Il faut noter que B. Botte ne s'est jamais prononcé nettement en faveur de la nouvelle interprétation. Voir B. BOTTE-C. MOHRMANN, *L'ordinaire de la messe* = *Etudes liturgiques* 2 (Paris-Mont-César 1953), p. 85, note 7 : on ne voit pas bien si *haec omnia* désigne les objets qu'en certaines circonstances on bénissait à ce moment-là ou bien seulement les espèces consacrées.